

**SUBVENTION ASSOCIATIONS SPORTIVES CIVILES**

 **Date de publication** : 11/12/2023

 **Date limite de dépôt des candidatures** : 04/03/2024

**Type** : Subvention

**Domaine** : Sport

**Bénéficiaires** : Association

 **Faire la demande de subvention en ligne** (<https://vosdemarches.seine-et-marne.fr/>)

## Liste des pièces à télécharger lors de votre demande de subvention 2024

Seules les pièces justificatives de types PDF sont acceptées.

- le récépissé de déclaration de constitution d'association en Préfecture ou sous-Préfecture,
- l'insertion au Journal Officiel,
- les éventuelles modifications intervenues depuis la création de l'association (déclaration en Préfecture et parution au Journal Officiel).
- les statuts signés par le Président et un membre du comité de direction, datés et portant le cachet de l'association,
- la liste des membres du bureau-le rapport annuel d'activités de la saison écoulée 2022/2023,
- le compte-rendu de la dernière Assemblée générale,-le bilan financier réalisé de la saison écoulée 2022/2023,
- le budget prévisionnel de la saison sportive en cours 2023/2024,-le relevé d'identité bancaire de l'association (RIB)\*,
- l'attestation d'affiliation de la Fédération Française du sport pratiqué pour la saison en cours 2023/2024, précisant distinctement les licenciés -18 ans et les licenciés + 18 ans



**(\*) Pour toute première demande, et en complément de votre RIB, il conviendra de fournir une attestation de votre banque avec votre n° de SIRET (afin de confirmer la paire IBAN/SIRET), signée, datée, certifiée par la banque, indiquant que le compte bancaire est conforme et actif (avec n° IBAN et BIC)**

## TÉLÉCHARGER

 [Mode d'emploi - Téléservice association sportive 2024 PDF - 660.59 Ko \(/sites/default/files/media/downloads/vos-demarches-en-ligne-mode-d-emploi-teleservice-associations-sportives-v3.2.pdf\)](#)



—SPORT

**Direction des sports**

01 64 14 72 14 ou 72 63

 01 64 14 72 63